

dra le considérer comme une unité distincte et il sera impossible de le faire figurer, dans un rapport, à côté d'un chemin de fer à voie normale.

Une autre observation se présente ici. L'Intercolonial fait une certaine exploitation; il dessert différents points, il ne se rattache nullement, pour le moment, au chemin de fer de l'île du Prince-Edouard. L'exploitation du chemin de fer de l'île du Prince-Edouard fait l'objet d'un compte distinct et nous ne nous plaignons nullement de cette perte. Mais l'Intercolonial faisant un trafic d'entier parcours et se recordant avec tous les réseaux du continent, soit par lui-même soit par d'autres voies ferrées, il ne serait pas juste d'y rattacher le chemin de fer de l'île du Prince-Edouard. L'exploitation de l'Intercolonial doit s'orienter vers de tout autres directions; elle doit se faire d'après de tout autres principes et sur un pied de dépense bien différent. A mon avis, ce changement ne saurait s'imposer à notre approbation et il n'en résulterait guère d'avantage pratique; d'autant plus que le peuple canadien consent à s'imposer les sacrifices voulus, chaque année, pour faciliter à la population de l'île du Prince-Edouard les communications par voie ferrée et que cette province peut tout aussi bien être desservie par un chemin de fer à voie étroite que par un chemin de fer à voie plus large.

Que le service de bac à vapeur sur le détroit de Northumberland devienne la propriété du ministère des Chemins de fer qui en fera l'exploitation, l'hiver et l'été.

C'est là un éloge à l'adresse du ministère des Chemins de fer et des Canaux. Désormais, le député de Queen et le député de Prince ne se plaindront plus de la mauvaise administration du département des Chemins de fer et des Canaux, puisqu'ils demandent aujourd'hui que ce service soit confié à ce ministère, et cela afin que la province soit dotée d'un meilleur service et que les transports entre l'île et la terre ferme se fassent convenablement, je remercie cordialement l'honorable député du compliment.

Mais le ministère des Chemins de fer et des Canaux doit-il assumer pareille responsabilité? Disons-le de suite, cette proposition prête à la discussion. Si le Parlement et le pays sont d'avis qu'il faut rattacher ce service au problème des transports, de façon à ce que les réseaux de l'Ouest se relient avec l'île du Prince-Edouard, alors la question mérite d'être l'objet d'une discussion approfondie. Je ne condamne nullement la proposition; seulement, à mon avis, l'exploitation de ce service d'hiver par le département des Chemins de fer et des Canaux ne serait pas plus avantageuse que son exploitation par le ministère de la Marine. Pour remplir les obligations stipulées dans le traité fédératif, le gouvernement fédéral dépense annuellement \$84,000 de plus que

les recettes perçues, et cela afin d'assurer le fonctionnement du service d'hiver.

M. A. A. McLEAN: Cette somme de \$84,000 ne comprend-elle pas la dépense effectuée pour le service d'été? Vous n'avez pas encore éliminé de la dépense faite pour le service d'hiver les frais afférents au service d'été alors comment pouvez-vous affirmer que la dépense de \$84,000 pour le service d'hiver est en sus des frais effectués pour le service d'été?

L'hon. M. GRAHAM: N'est-ce pas seulement en hiver que le Gouvernement se charge de ce service?

M. A. A. McLEAN: Oui, mais en été, le Gouvernement effectue de fortes dépenses, et l'année dernière il a consacré des milliers de dollars au service de ce bateau à vapeur, pour la protection des pêcheries; en outre, le voyage du Gouverneur général a coûté \$10,000.

L'hon. M. GRAHAM: L'honorable député s'écarte de la question. Je tiens ces chiffres du ministère de la Marine. Retranchez, si vous voulez, \$10,000 de la somme globale; cela ne touche en rien ma thèse.

M. A. A. McLEAN: Ces chiffres sont inexacts.

L'hon. M. GRAHAM: Que l'honorable député retranche \$10,000 s'il le veut.

M. A. A. McLEAN: C'est \$30,000 qu'il faudrait défalquer.

L'hon. M. GRAHAM: L'honorable député exagère ici, comme d'habitude; mais peu importe; revenons à la question du service de bac. Ce service de bac à vapeur doit-il être rattaché au problème des transports: voilà une question qui demande mûre délibération. L'exploitation de ce service devrait peut-être être confiée au ministère des Chemins de fer et des Canaux, qui s'occupe de l'industrie des transports au pays; seulement, il me répugnerait d'entreprendre l'exploitation du service d'hiver, si le service d'été n'était pas confié à la même administration. Disons que le Gouvernement veuille se charger uniquement de l'exploitation d'un service d'hiver et d'été. Alors il verrait se dresser devant lui les honorables députés qui demandent la construction d'un tunnel, si toutefois ils croient la chose réalisable. Le Gouvernement agirait-il judicieusement en entreprenant aujourd'hui l'exécution d'une forte dépense affectée à l'achat de steamers, qui seraient peut-être mis au rancart, dans quelques années, pour faire place à la construction d'un tunnel? La question se pose donc ici: à savoir s'il est à propos de faire une enquête approfondie sur la question. Avant la clôture de la session, je l'espère, je pourrai déposer sur le bureau de la Chambre un rapport se rattachant à la question. Je ne suis